

Eau & Rivières de Bretagne s'oppose à ces PERMs et encourage toutes les personnes concernées, propriétaires ou locataires, à **bloquer l'exploration ainsi que le droit l'y autorise en refusant** les opérations d'exploration sur leurs terrains.

Un seul refus ne fera pas plier Breizh Ressources, mais plusieurs dizaines, oui, l'action de chacun(e) d'entre nous est primordiale.

Accepter l'exploration aujourd'hui, c'est accepter l'exploitation demain.

Bloquer le PERM, c'est possible, organisons-nous collectivement

Bloquons les prélèvements chacun(e) a le droit de refuser les opérations d'exploration sur son terrain. Pour signifier votre refus, remplissez le formulaire au verso et envoyez-le à l'adresse mail suivante

stop-belenos@eau-et-rivieres.org

ou par voie postale à

Eau et Rivières de Bretagne 48 boulevard Magenta 35000 Rennes

Pour plus d'infos et suivre l'actu du dossier

<http://www.eau-et-rivieres.org/>

<http://www.facebook.com/EauetRivieresdeBretagne>

<http://www.eau-et-rivieres.org/mines-1>

Eau & Rivières de Bretagne traite uniquement les données recueillies pour recenser les parcelles qui font l'objet d'un refus d'exploitation minière. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice accessible sur www.eau-et-rivieres.org/projets-miniers



PROJETS MINIERS, LE RETOUR BREIZH RESSOURCES ARRIVE !



Cette filiale d'une entreprise canadienne (AURANIA) enregistrée aux Bermudes sollicite actuellement trois Permis Exclusifs de Recherche de Mines (PERM), dont « BELENOS » qui concerne 440 km² à la confluence des départements de la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.

Dès l'octroi d'un PERM, une séquence administrative est lancée qui engage l'avenir du territoire, fragilise sa ressource en eau, compromet son autonomie énergétique, menace la santé de sa population à court, moyen et long terme. (voir <https://youtu.be/L0p0SjD54bU>).

Sur ce périmètre, les recherches porteront sur 40 métaux, à commencer par la collecte d'échantillons sur les 440 km² du PERM selon une grille de 200 x 200 m impliquant de pénétrer dans les propriétés privées, qu'elles appartiennent à un particulier, un exploitant agricole, une entreprise ou une collectivité.

Projet de Permis Exclusif de Recherches minières « BELENOS »

Recueil de votre avis sur les prélèvements sur propriété

VOS DROITS SELON LE NOUVEAU CODE MINIER :

1. Jardin, cour ou enclos muré : je suis propriétaire occupant ou locataire ; le Code minier impose que je donne au prospecteur mon consentement ou mon refus ; ce choix est définitif et il ne peut être contesté. (art. L153-1)

2. Prairie, champ cultivé, bois, clôturé ou non : je suis fermier ou propriétaire exploitant ou locataire exploitant : Breizh Ressources ou ses mandataires peuvent prélever sur mon terrain sauf si j'ai fait part de mes observations et exprimé un refus justifié au préalable.

Que faire avec ce formulaire ?

- conservez un exemplaire chez vous.

- envoyez le par email à stop-belenos@eau-et-rivieres.org

Démarche INDISPENSABLE pour les exploitants agricoles avant toute demande de Breizh Ressources.

NOM, prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Mail :

☐ Propriétaire

☐ Exploitant

☐ Locataire

LIEU CONCERNE PAR LES PRELEVEMENTS

(si nécessaire, détailler sur un feuillet annexe à votre nom)

Sur la/les commune(s) de (INDISPENSABLE) Code de section et n° des parcelles (exemple ZA 16) :

-
-
-
-
-

Type :

choix multiple

possible

☐ **Jardin, cour**

☐ **Enclos muré**

☐ **Prairie, champ, bois**

JE REFUSE TOUT PRELEVEMENT SUR LES PARCELLES CI-DESSUS

Raisons du refus :

☐ Présence d'animaux

☐ Forage privé, puits, zone de captage d'eau

☐ Présence de cultures, terrain assimilé à un jardin (potager, verger...)

☐ Refus de principe

☐ Présence de géothermie, réseau de drainage, etc.

Commentaire :

.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature :